

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'APPRECIATION, PAR LA COMMISSION DE
PASSATION DES MARCHES, DU RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
D'ANALYSE DES OFFRES RELATIVES AU PROJET D'ACQUISITION DES
VEHICULES TERRESTRES AU PROFIT DE L'AAC/RDC.**

DAO N° 005/AON/F/AAC/CGPMP/ 22

L'an deux-mille vingt-deux, le dix-huitième jour du mois de novembre, les membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics de l'Autorité de l'Aviation Civile de la RDC, désignés conformément à l'Article 12 du Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de gestion des projets et des marchés publics, ont procédé, sous la présidence de Monsieur TSHIUMBA MPUNGA Jean, Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile et Personne Responsable des Marchés, à l'examen et à l'adoption du rapport de la sous-commission d'analyse des offres relatives au marché sus-évoqué, dans la salle de réunions de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile/RDC, sise Boulevard du 30 juin, immeuble SCPT (ex-ONATRA), Rés-de – chaussée, à Kinshasa/Gombe.

Etaient présents à ladite séances, les membres de la Commission de Passation des Marchés dont liste de présence en annexe.

Le quorum étant atteint, le Président, après précision par le Secrétaire Permanent de l'ordre du jour, de la qualité des participants et de l'opportunité de poursuivre la procédure malgré qu'on ait reçu qu'une seule offre, a ouvert la séance et a passé la parole au Président de la sous-commission d'analyse pour présenter l'économie du rapport.

Prenant la parole, le président a fait l'outure des éléments essentiels du rapport d'analyse de la seule offre reçue.

L'analyse a été faite en trois étapes, à savoir :

1. L'examen préliminaire des documents administratifs ;
2. L'évaluation proprement dite des offres (examen de la conformité) pour les trois lots ;
3. Proposition d'attribution provisoire ou rejet éventuel du marché.

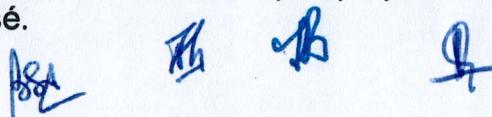
A l'issue de l'examen préliminaire des documents administratifs, la sous-commission a relevé que tous les documents exigés ont été présentés par le soumissionnaire. De ce fait, ce dernier est qualifié pour passer à l'étape suivante.

S'agissant de l'examen de la conformité des offres, la sous-commission a constaté que les offres pour les 3 lots sont conformes pour l'essentiel, aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre. Une légère non-conformité (coffre à bagages moins volumineux qu'exigé) a été signalée pour le lot 3.

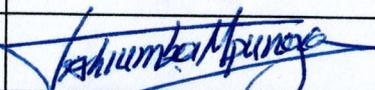
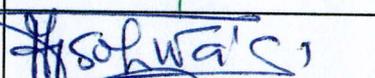
Enfin, la sous-commission a proposé à la CPM, l'attribution des trois lots au candidat CONGO MOTORS pour avoir satisfait à l'essentiel des exigences du dossier.

Après débats et délibération, la CPM a décidé :

1. d'attribuer le marché à CONGO-MOTORS SARL pour les lots 1 & 2
2. de ne pas attribuer le lot 3, car le prix proposé a été jugé trop élevé par rapport au véhicule proposé.



Fait à Kinshasa, le 18 novembre 2022.

N°	Noms	Fonction	Signature
1	TSHIUMBA MPUNGA Jean	Personne responsable des marchés	
2	KANYANGA TSHIMANGA Anatole	Directeur Juridique	
3	NSIALA NZINGA OLIVIER	Représentant du Directeur Financier et Administratif	
4	BASEMENANE IDOLWA Achille	Secrétaire Permanent/CGPMP	
5	KALENGULA KADIMA Kally	Chargé de Suivi/SP/CGPMP	
6	ALOMBONGO Nicaise	Responsable Approvisionnements	
7	KOKO MAYAMAMBA Charles	Président de la sous-commission d'analyse	